

# Renouvellement urbain

La Direction est composée de 6 agents : une directrice, une assistante et 4 chefs de projet renouvellement urbain territorialisés.

Les missions de la direction Renouvellement urbain sont :

- Élaborer et coordonner la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain
- Représenter l'agglomération auprès des financeurs (Etat, ANRU, Département, Région) et des principaux acteurs des projets
- Assurer les négociations et garantir le respect des calendriers de contractualisation et d'avancement des opérations
- Assurer une cohérence des actions menées avec la direction de la politique de la ville
- Garantir la lisibilité des actions menées auprès des élus de l'agglomération et des maires directement concernés

## Etat d'avancement des projets

**La Direction assure la conduite de :**

- 4 Projets de Rénovation Urbaine (PRU - projet de 1ère génération) en cours de finalisation sur les quartiers du Bois Sauvage et des Pyramides à Évry, sur la Grande Borne, et Grigny 2 à Grigny.
- 7 Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU - projet de 2ème génération) : NPRU Plateau à Ris Orangis, NPRU Canal à Courcouronnes, NPRU Pyramides/Bois Sauvage et NPRU Parc aux lièvres à Évry, NPRU Centre-ville/Lugny à Moissy Cramayel et le NPRU Centre-ville à Savigny le Temple.
- L'agglomération compte 9 NPRU. Concernant les NPRU de Grigny, la Direction de projet urbain et social de Grigny conduit les études préalables nécessaires à l'établissement des conventions ANRU. Sur Corbeil, le PRU de Montconseil, en cours

de finalisation, et le NPRU des Tarterêts, en cours d'élaboration, sont conduits par la ville avec l'appui de la Direction du renouvellement urbain.

### **Avancement des PRU**

L'ensemble des travaux d'espaces publics sous Maitrise d'Ouvrage (MOA) de Grand Paris Sud sont finalisés à l'exception de 2 opérations :

- Requalification du square Surcouf sur le PRU Grigny 2 dont la fin est prévue en octobre 2019
- Restructuration de la place des Miroirs : les travaux doivent durer 18 mois et ont débuté en juillet 2018

Sur le PRU Grande Borne à Grigny, les travaux d'espaces publics portés par l'Agglomération sont achevés depuis septembre 2017. Les enjeux sont maintenant de nature différente :

- Procéder aux rétrocessions foncières avec le bailleur, actuellement propriétaire du foncier réaménagé, Les Résidences Yvelines Essonne
- Anticiper la gestion de ces nouveaux espaces par la Direction Unité Territoriale (DUT) Centre Essonne
- Clôturer le mandat de maîtrise d'ouvrage de la SADEV 94 en faisant le bilan financier de l'ensemble des opérations.

Sur Évry, l'agglomération, en qualité d'aménageur, doit encore réaliser des ventes de terrain sur les emprises démolies.

### **Avancement des NPRU**

Grand Paris Sud va avoir différents rôles distincts à jouer sur les NPRU :

- Garant de la stratégie globale en matière d'habitat et de développement économique
- Porteur de projet aux côtés des villes : garant de l'avancement technique et financier de chaque projet grâce à la coordination des MOA
- Maître d'ouvrage des opérations d'espaces publics (voire d'aménagement à l'image de ce qui a été fait sur Évry dans l'ANRU 1).

Les 7 NPRU ont des états d'avancement et sont dans des contextes différents :

- Contractualisation en cours : NPRU Parc aux lièvres
- Dépôt des dossiers de présentation : NPRU Canal, NPRU Centre ville/Lugny à Moissy Cramayel
- Dossier de présentation en cours de finalisation : NPRU Plateau, NPRU Centre ville à Savigny le Temple
- Étude urbaine en cours : NPRU Pyramides/Bois Sauvage et NPRU Tarterêts

## **Perspectives**

Sur le champ de l'habitat, les attentes sont très fortes de la part de l'ANRU et d'Action Logement (financeur à 93% de l'ANRU) pour aboutir à une stratégie intercommunale en matière d'habitat notamment sur les sujets suivants : relogement, attributions des logements sociaux, reconstitution de l'offre, diversification de l'offre au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Contrairement au PNRU, l'ANRU souhaite voir élaborer puis signer :

- Une convention à l'échelle intercommunale pour les 9 NPRU précisant la stratégie en matière d'habitat et la conduite des projets mise en œuvre au niveau de l'agglomération et financée en partie par l'ANRU (sur la base des travaux du PLH et de la CIL)
- une convention par quartier